Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_130-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-130 : Accord-cadre à bons de commandes signalisation horizontale
Rapporteur : M. Michel COLLOREC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Commune dispose d'un réseau routier étendu, représentant 83 km de voies et de réseaux, dont certains secteurs nécessitent des travaux d'aménagements ainsi que des opérations régulières de maintenance en matière de signalisation horizontale.
Au regard de l'importance du réseau à entretenir et du volume des interventions à réaliser, il est apparu nécessaire de compléter les travaux assurés annuellement par les équipes techniques par la mise en place et la passation d'un accord-cadre.

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes sur la base d'un bordereau de prix unitaires :

Montant minimum : 15 000,00 € HT
Montant maximal : 40 000,00 € HT

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois soit une durée maximale de quatre ans.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_130-DE

Vu le rapport d'analyse technico économique de la direction des services techniques (joint en annexe),
Vu la proposition de la commission travaux, culture, environnement du 3 décembre 2025 de retenir l'entreprise Hélios,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'accord-cadre pour la signalisation horizontale pour un montant de 15 000 € minimum et maximum 40 000 € HT ;
- Approuver le 1er bon de commande pour un montant évalué de 18 750 € HT.
- Autoriser Monsieur le maire à signer l'accord-cadre ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS